

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 février 2020

DCM N° 20-02-27-27

Objet : Attribution de subventions pour couvrir les charges des équipements socioéducatifs.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la Ville de Metz met à disposition de certaines associations des équipements du patrimoine messin pour leur permettre de développer leur action et leur projet d'éducation populaire sur le territoire, d'assurer un accueil associatif de proximité, et de contribuer ainsi à l'animation et à la dynamique des quartiers. Les modalités du partenariat entre les associations et la Ville de Metz sont précisées dans des conventions de mise à disposition des bâtiments dans lesquelles sont fixées les modalités d'utilisation des équipements ainsi que le calcul de l'aide financière apportée. Ainsi, à partir des mémoires afférents au fonctionnement des bâtiments, l'association se voit dotée d'une subvention de prise en charge des fluides. Cette prise en charge est étendue à quelques associations qui assurent cette même fonction d'animation d'un équipement de quartier sans que celui-ci appartienne à la Ville. C'est le cas notamment du centre social Pioche pour lequel la Ville a décidé une prise en charge progressive des fluides.

Il est donc proposé le versement d'une subvention permettant aux associations d'assurer les frais de gestion des 20 équipements (et 4 annexes) mentionnés dans la motion.

Le montant total de ces subventions s'élève à **370 930 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser

l'animation des quartiers,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations conventionnées ci-dessous mentionnées, en vue d'assurer la bonne gestion des équipements socioéducatifs, pour un montant total de **370 930 €** :

Association	Montant versé
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	18 600 €
Maison de la Culture et des Loisirs	26 060 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny	10 280 €
Le Quai – Centre Social et Culturel du Sablon	16 000 €
Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	17 920 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	16 980 €
Espace de la Grange	33 600 €
Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	11 190 €
Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Augustin Pioche)	6 000 €
CASSIS	29 270 €
Centre Culturel de Metz Queuleu	21 100 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	23 550 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France	4 320 €
Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	7 820 €
Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	11 850 €
Inter-association de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	25 110 €
Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	36 820 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	18 330 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	19 860 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	16 270 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification et avenants joints en annexe portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi

que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **370 930 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 7

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ